

Image not found or type unknown



retenue sur caution peut etre abusive

Par **elrabo**, le **11/04/2013** à **13:49**

Bonjour

On vient de quitter une location meublée et après état des lieux il s'est avéré obligatoire de changer un matelas de clic clac.

Sur ce point je suis entièrement d'accord le matelas étant complètement taché (de vin).

Seulement voilà le matelas d'avant était vraiment pas un bon matelas (mon dos s'en souvient) et les proprios l'ont remplacé par un très beau Bultex à 300 euros.

Donc ma question est :

Peut-il remplacer un bien par un autre plus cher et doit-il nous fournir les factures des biens en question. (le vieux et le neuf)

Merci pour vos réponses.

Cordialement Norman.